

Prix de l'abonnement :

POUR LYON.	
Un an.	32 fr.
Six mois.	16
Trois mois.	9
DÉPARTEMENT DU RHÔNE.	
Un an.	36 fr.
Six mois.	18
Trois mois.	10
MORIS DU DÉPARTEMENT.	
Un an.	40 fr.
Six mois.	20
Trois mois.	11

L'ordre dans la liberté !

LE SALUT PUBLIC

JOURNAL DE LYON

POLITIQUE, COMMERCIAL, AGRICOLE ET LITTÉRAIRE.

24 février 1848

BONNE : A LYON, aux Bureaux du Journal, pl. de la Clarté, 18.
Et chez M. MIRA, libraire, rue Lalont, 4.
A VILLEFRANCHE, chez M. Lucas aîné, libraire.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. BIGOT, rédacteur en chef.
celles qui concernent l'administration, à M. JORDANIS, directeur-gérant.
Les articles déposés, et non insérés, ne seront pas rendus.

ON S'ABONNE : A GRENOBLE, chez M. CHAZARIN, 115.
A PARIS, chez M. LEBLANC ET C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 15.
chez M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

BOITE POUR LES ANNONCES, AVIS, ETC., PLACE DES TERREBAUX, MAISON THIAPPAIT, 1. — DERNIÈRE LEVÉE A SEPT HEURES DU SOIR

Un accident survenu à la presse mécanique du Salut Public nous oblige à paraître 2 heures plus tard.

Lyon, 7 Janvier 1850.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

L'Assemblée a employé toute la séance du 3 à défaire, au milieu d'une déplorable confusion, ce qu'elle avait fait dans celle du 2. Nouvelle Pénélope, elle détruit le lendemain ce qu'elle a construit la veille, et cela, sans respect pour sa dignité. Après avoir égaré sans sollicitude pour l'intérêt général, l'urgence de la loi sur les instituteurs avait été adoptée par 308 voix contre 307 ; cette même urgence a été de nouveau proclamée par 329 voix contre 300. La majorité numérique a augmenté, mais l'effet moral est resté le même ; il est déplorable pour l'Assemblée.

Le 4 janvier, l'Assemblée, après avoir choisi M. Dupin pour son président, a repris la discussion des affaires de la Plata. M. Daru, rapporteur, a fait connaître l'opinion de la commission sur l'amendement de M. de Rancé. Cette opinion est favorable aux armements comme appui de nouvelles négociations d'abord, et ensuite comme moyens coercitifs envers Rosas, si les tentatives pacifiques échouent. M. de Rancé montait à la tribune au départ du courrier.

Nous nous garderons bien d'émettre un avis sur l'issue probable de ce long débat. Avec l'Assemblée, il n'y a rien de probable et rien de certain, tout paraît laissé au hasard. Nous attendons donc qu'elle ait prononcé et confirmé, après réflexion, son premier jugement.

Aux affaires ! aux affaires !

Il y a quelques mois nous faisons entendre ce cri : aux affaires ! comme un conseil au gouvernement, comme un avis à l'Assemblée. Aujourd'hui nous le répétons comme le seul moyen de relever les grands pouvoirs déconsidérés, comme le seul moyen de sauver le pays.

Oui, aux affaires ! c'est-à-dire plus de débats orageux qui mettent à nu les prétentions impuissantes ; plus de mauvais vouloirs systématiques qui repoussent les mesures utiles ; plus de ces discours prétentieux qui établissent la réputation d'un orateur sur les ruines du bon sens ; plus de luttes entre les partis pour exalter une opinion aux dépens de l'intérêt général.

Aux affaires ! afin de mettre un terme à ces divisions fatales qui brisent la majorité et la livrent désarmée aux coups de l'anarchie ; aux affaires ! afin de donner aux esprits inquiets une préoccupation sérieuse, à l'impatience une issue régulière, à l'activité fébrile un aliment, et aux rivalités politiques un champ clos où elles n'auront d'autre antagonisme que celui du bien public.

Ce n'est pas seulement dans les travaux de l'Assemblée que nous voulons voir se manifester une sollicitude constante pour les affaires du pays, c'est encore dans les sentiments des divers partis qui fractionnent cette même Assemblée. Ils arrivent aux séances avec une idée fixe, celle d'étouffer leurs adversaires, de

prévaloir sur eux, et de les écraser sous le poids de votes accablants ; ils n'ont en vue qu'une chose : assurer à leur opinion l'influence ministérielle, à leurs créatures les places, à leurs partisans les hautes positions ; en un mot, ils veulent tout envahir et ils pensent que le pays n'aura plus rien à désirer lorsque leur ambition sera satisfaite. Aussi qu'arrive-t-il ? c'est que le funeste exemple donné par l'Assemblée est imité dans tous les rangs de la hiérarchie administrative. Partout on fait de la politique ; on ne cherche plus à satisfaire l'intérêt général, on ne travaille plus en vue du bien public, on n'agit que pour servir une opinion, que pour servir un parti. La politique, cette plaie qui énerve et détruit le patriotisme, envahit tout, paralyse tout.

Aussi la France ne subit, dans aucun de ses éléments de prospérité, l'influence ou l'action des pouvoirs constitués ; elle vit de sa vie naturelle, et, pour ainsi dire, malgré ceux qui la gouvernent.

Le travail renaît sans être encouragé par l'État ; car depuis un an, on parle d'une soumission de chemin de fer, qui est encore retardée grâce à l'Assemblée nationale.

Le crédit remonte sans que la situation de notre budget ait été améliorée.

L'agriculture paie les impôts sans avoir reçu cette loi de crédit foncier dont on la berce depuis longtemps.

Le commerce a repris de l'importance sans que l'on ait révisé aucun de ces tarifs inintelligents qui veillent à nos frontières comme des gardiens jaloux de son développement.

Partout nous voyons l'effort individuel montrer les meilleures dispositions et s'attendre pour porter ses fruits qu'un peu d'assistance de la part des régions officielles ; partout nous voyons ce merveilleux pays de France, comme un arbre vigoureux, pousser, malgré la tempête des événements, malgré l'indifférence de ses directeurs, des rameaux féconds. Seul le gouvernement, seule l'Assemblée surtout s'épuise en vains efforts pour trouver sa route ; chaque pas qu'elle fait la jette hors de la bonne voie ; elle se laisse distraire par des incidents sans portée, et elle oublie, au milieu des discussions politiques, que 36 millions d'âmes attendent d'elle des lois d'amélioration sociale, des garanties pour l'ordre, des encouragements pour le travail, des moyens de crédit pour l'agriculture, la perfectionnement de nos institutions et la prospérité matérielle d'intérêts sérieux.

Que l'Assemblée y réfléchisse ; elle tient en ses mains, d'un côté, le salut de la France, et de l'autre sa perte ; elle peut établir sa gloire sur le bonheur public, ou trouver sa honte dans le malheur général.

La voie qui la perdra, c'est celle de la politique ; celle qui peut la sauver, c'est la voie des affaires. Pour elle et pour nous, qu'elle entre donc franchement dans cette dernière route ; que par un vigoureux effort elle se débarrasse des entraves des partis pour se livrer en toute liberté à des travaux utiles.

Il en est temps encore, demain peut-être ce serait trop tard.

On lit dans l'Assemblée Nationale :

La division qui s'est manifestée dans l'Assemblée est le résultat de divers malentendus. Cette scission n'existe que dans la forme, et cependant le pays s'émue avec raison.

La minorité de la majorité, qui s'est réunie avec la montagne, comprendra la nécessité de faire quelques concessions pour ne pas détruire cette union si précieuse qui fait en ce moment la force et l'espérance de la société.

La joie des journaux rouges au sujet de cette scission ne peut manquer de mettre fin aux malentendus et de resserrer l'union des diverses fractions de la véritable majorité.

Au premier vote, nous n'en doutons pas, le pays sera pleinement rassuré, et le scrutin détruira toutes les espérances coupables qui commençaient à s'agiter.

La situation de la banque, telle qu'elle résulte du nouveau compte-rendu arrêté le 3 janvier, est plus satisfaisante qu'elle ne l'avait été depuis longtemps. On est enfin parvenu à réduire l'encaisse de 5 millions 1/2. Il est vrai que, d'un autre côté, la circulation a augmenté de 12 millions 1/2 et est parvenue à 449 millions 1/2. La banque refuse toujours d'échanger de la monnaie pour des petits coupons de 100 fr., mais en donne facilement pour les paiements de ses appoints. Nous trouvons une assez forte augmentation dans les deux portefeuilles : elle est de 6 millions 1/2 depuis la semaine dernière ; ce qui s'explique par les transactions forcées de la fin de l'année qui ont fait arriver du papier à la banque. Le compte-courant du trésor a diminué de 5 millions et reste à 72 millions, mais le paiement du semestre de décembre est fort avancé.

Un rapport d'ensemble sur l'opération de Zaatcha, daté de cette ville, 28 novembre, a été adressé au gouverneur général de l'Algérie par le général Herbillion.

Ce rapport occupe quatre colonnes du *Moniteur*. Il groupe tous les faits que nos lecteurs ont lus déjà dans la correspondance d'Afrique et rend au courage et à l'habileté de nos officiers et de nos soldats une éclatante justice. Il se termine ainsi :

« On peut estimer à 800 le nombre des cadavres ennemis qu'on foule aux pieds, sans compter ceux ensevelis sous les décombres. Ce n'est pas la population de Zaatcha ; il n'y a plus pour ainsi dire de femmes ni d'enfants ; ce sont pour la plupart des hommes jeunes venus pour la guerre sainte. Nos zouaves, nos vieilles troupes d'Afrique, 43e, 5e et 8e bataillons de chasseurs, 58e, 51e, 16e tirailleurs indigènes, 1er et 3e spahis, 1er et 3e chasseurs d'Afrique ont soutenu leur belle réputation ; les nouvelles, 8e de ligne entre autres, ont rivalisé avec leurs émules. Il est impossible de déployer plus de bravoure. »

« Je ne saurais vous dire en termes assez saisis-

sants, Monsieur le gouverneur, tout ce que valent de pareils soldats conduits par des officiers aussi intrépides. »

« Il a fallu cinquante un jours de tranchée ouverte, autant de nuits de veille que de repos, autant de combats à la tranchée que de journées de travail ; quatre affaires sérieuses contre l'ennemi extérieur ; deux affaires pour sauver nos convois ; il a enfin fallu deux assauts meurtriers et le siège de chacune des maisons, de chacun des étages de ces maisons. »

« Rien n'a coûté à la vigueur de nos troupes ; rien ne les a arrêtées, ni la veille, ni la fatigue, ni le fléau du choléra. 1,000 hommes, sur un effectif qui a varié de 4 à 7,000, ont été frappés par le fer et le feu de l'ennemi. 20 officiers, près de 300 soldats porteront d'honorables cicatrices. »

« L'armée d'Afrique vient d'écrire de son sang une nouvelle page à l'histoire militaire, à la gloire de nos armes. »

« Je ne puis vous donner la liste de ceux qui se sont distingués dans une aussi longue série de combats : il faudrait vous adresser, pour ainsi dire, le contrôle nominatif de mes troupes. Chaque arme, chaque service a eu sa part de peine et mérité d'en recueillir le fruit. A l'infanterie, la garde, les veilles, le travail, l'escorte, etc. ; à la cavalerie, la charge brillante ; au génie, la sappe à quelques pas de l'ennemi ; à l'artillerie, le travail des batteries, l'habileté du tir ; au train, le soin de coucher les blessés sur ses caçolets, au milieu du feu ; au service de santé, les soins assidus à nos blessés, à nos cholériques, encombrant à la fin nos ambulances, nos hôpitaux improvisés. »

« Je vous adresse par le même courrier la demande de quelques récompenses. Je compte, Monsieur le gouverneur, sur l'active sollicitude que vous témoignerez à votre armée, pour appeler toute la bienveillance du gouvernement sur les braves soldats qui viennent de renverser Zaatcha. »

On lit dans le *Moniteur* :

« Le président de la République, »

« Vu la loi du 4 août 1839, »

« Considérant que, par l'effet de la loi du 11 octobre 1848, le général de division Jérôme Bonaparte est rentré dans la plénitude de ses droits de Français et d'officier-général appartenant au cadre d'activité ; »

« Considérant que, pendant les campagnes de 1807 ; 1809 et 1812, cet officier-général a exercé, en vertu de décrets impériaux, le commandement en chef, devant l'ennemi, de corps d'armée composés de plusieurs divisions de différentes armes ; qu'en 1815, et plus tard, en 1815, sur le champ de bataille de Waterloo, on le retrouve encore à la tête d'une division de l'armée, l'un des derniers à remettre son épée dans le fourreau, lorsque l'ennemi envahissait la France ; »

« Sur le rapport du ministre de la guerre, fait en conseil des ministres, »

Décrète ; »

« Art. premier. Le général de division Jérôme Bonaparte est élevé à la dignité de maréchal de France. »

« Art. 2. Le ministre de la guerre est chargé de l'exé-

FEUILLETON DU SALUT PUBLIC

DU 7 JANVIER 1850.

ESAU LE LÉPREUX.

(ROMAN EN QUATRE PARTIES.)

HISTOIRE DU TEMPS DE DUGUESCLIN.

Suite. — Voir les numéros à partir du 24 août.

— Tu es un rusé compère, dit en souriant le Prince-Noir ; mais ton courage me plaît, et je t'octroie ta requête. Puis, après avoir ordonné aux varlets d'emmener le braconnier, les mains liées :

— Songe, ajouta-t-il en le voyant s'éloigner, que c'est partie remise ; et que demain, à pareille heure, tu seras pendu !

— Peut-être ! répondit le vagabond en riant de son rire étrange. Mais vous avez perdu la vraie piste, et ces malheureux serfs sont sauvés, murmura-t-il, tandis que chasseurs, meute et varlets remontaient le sentier, sans que les aiguilles du fourré s'agitassent.

IV.

DE L'INCONVÉNIENT POUR UN HÉRITIER D'AVOIR DES FRÈRES BATAARDS.

Le soir du même jour, la cour d'honneur du monastère de Saint-André était encombrée de litiges et de chevaux gardés par des pages et des varlets. Ces honnêtes serviteurs jouaient, aux dés, devisaient de leurs exploits et se querellaient en attendant leurs maîtres qui, à l'issue de la chasse, avaient été conviés à un somptueux repas

préparé, par ordre du prince de Galles, dans la grande salle du réfectoire.

Aux quatre coins de la salle se tenaient immobiles comme des statues de pierre de vigoureux vassaux qui portaient des torches de cire odorante et sur les pourpoints desquels étaient brodées les armoiries du Prince-Noir.

Entre les hommes et les convives circulaient de jeunes pages qui veillaient à ce que les coupes d'argent fussent toujours pleines et les assiettes d'émail largement pourvues.

Ils remplissaient les devoirs de leur charge avec tant de zèle et de bon vouloir que vers le milieu du festin toute gêne disparut. La princesse se leva de table pour se retirer dans son oratoire, et dom Augustin lui-même, dont la physionomie avait conservé jusqu'alors une expression de contrainte et de réserve, se laissa gagner par la gaieté générale.

C'était un déluge de gais propos, de plaisanteries, de folles histoires, entremêlées de sarcasmes et d'éclats de rire. Les uns devisaient tout bas d'amour, d'autres racontaient bien haut les prouesses du prince, qui avait été comme toujours le roi de la chasse, car il avait tué un cerf dix cors.

— Ne me flattez pas aux dépens d'autrui, dit avec une franche bonhomie Edouard ; la journée a été bonne pour tout le monde, car chacun a fait preuve d'adresse.

— Jusqu'à notre grave maréchal d'Aquitaine, sir Stephen Cosington, ajouta John Chandos en regardant ma-

licieusement son voisin.

— C'est vrai ! reprit Robert Knolles, tandis que le maréchal s'agitait impatiemment sur son fauteuil de chêne aussi lourd et aussi massif qu'une stalle de chanoine dans une cathédrale. Lui qui n'atteint jamais rien, il a blessé aujourd'hui trois piqueurs et tué deux chiens.

— C'est-à-dire, répliqua le maréchal pourpre de colère en entendant les convives éclater de rire, que sans ce misérable vagabond qui a eu l'effronterie de tuer le chevalier que je poursuivais, j'aurais été le plus heureux chasseur de la journée, après monseigneur Edouard.

— Rassurez-vous, adroit veneur, dit Robert Knolles, vous serez vengé demain du manant qui vous a volé votre gloire.

— Et vous l'eussiez été sur l'heure, ajouta John Chandos, si l'évêque de Ségovie n'eût pas dédaigné notre partie de chasse comme un divertissement trop profane.

— Aussi ai-je vivement regretté son absence ! soupira sir Stephen d'un air de profond regret.

— La robe d'un prêtre sied mal au milieu de ces jeux qui sont l'image de la guerre, dit froidement dom Augustin. L'Eglise a horreur du sang, et pour moi, je ne me plais pas à ces scènes de meurtre et de destruction.

— Vous y eussiez cependant trouvé cette fois l'occasion d'exercer votre pieux ministère, répliqua ironiquement le prince de Galles offensé de ce blâme indirect.

— Moi, monseigneur ? reprit l'évêque avec étonnement.

— L'audacieux braconnier qui a si méchamment nui à la réputation de notre maréchal d'Aquitaine, poursuivit Edouard, allait être pendu à un chêne de la forêt, lorsqu'il a eu l'ingénieuse idée de demander un confesseur ! ce que je ne pouvais, comme bon chrétien, lui refuser.

— Quoique ce vilain me soit inconnu, messire prince, répliqua l'évêque, je vous remercie hautement, au nom

de l'Eglise, de lui avoir accordé le temps de recommander son âme à Dieu !

— Inconnu ! répéta Edouard, pas tant que vous le croyez ! le drôle a l'honneur de vous tenir hier l'étrier à votre entrée dans la ville, et en raison de ce léger service, il tenait à obtenir de vous l'absolution de ses péchés.

Augustin Gudiel, frappé comme d'un coup de foudre, se sentit pâlir malgré lui.

— Où est cet homme, monseigneur ? demanda-t-il en proie à la plus violente émotion.

— Dans les cachots du monastère.

— La religion me fait un devoir de ne pas laisser plus longtemps ce malheureux sans consolation ! dit vivement l'évêque.

Et il se leva dans l'intention de sortir aussitôt du réfectoire, car il avait hâte d'éclaircir le vague soupçon qui assiégeait son esprit depuis la veille.

— Rassurez-vous, dom Augustin, dit le prince de Galles en voyant l'agitation que son hôte ne pouvait parvenir à dissimuler, malgré tout l'empire qu'il possédait sur lui-même, — l'affaire est beaucoup moins grave que vous ne le supposez.

— Pour nous autres gens d'Eglise, répliqua Gudiel avec une sorte de pieuse exaltation, c'est une lâcheté que d'hésiter à quitter une fête pour se rendre là où il y a une douleur à consoler, et puisque ce pauvre homme n'attend que ma bénédiction pour mourir en paix, je ne veux pas retarder le moment qui doit lui procurer une éternelle félicité au lieu d'une vie de misère et d'amertume !

— Demeurez, je vous prie, seigneur évêque, insista Edouard. Je vais envoyer quérir le prisonnier, qui nous divertira, j'en suis sûr, par son audace joviale, si j'en juge par le sang-froid et la présence d'esprit qu'il a montrés ce matin en regardant la corde qui allait lui serrer le cou. Il était moins pâle que vous ne l'êtes à cette heure,

Étude du présent décret.

« Fait à l'Élysée-National, le 1^{er} janvier 1830.
 « Le président de la république,
 « L.-N. BONAPARTE.
 « Le ministre de la guerre,
 « D'HAUTPOUL. »

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, voici les extraits du rapport de l'ancienne compagnie de Paris à Lyon, du 11 juin 1846.

Matériel.

« Nos ingénieurs s'occupent activement de l'étude des voitures et y apportent d'autant plus de soin que le système de la construction de cette partie de notre matériel, et la bonne distribution de ses aménagements intérieurs, peuvent contribuer puissamment au développement de la circulation.

« Nous attachons, en outre, un certain prix à nous entendre à cet égard avec les compagnies des chemins de Lyon à Avignon et d'Avignon à Marseille; les voitures de chaque compagnie doivent pouvoir être reçues dans les trains des deux autres, afin d'établir, entre ces chemins et le nôtre, un échange de matériel qui maintienne l'unité de parcours sur cette ligne de Paris à la Méditerranée.

« Les liens intimes qui existent déjà entre votre conseil d'administration et ceux des deux chemins du midi, nous donnent tout espoir de réaliser cette entente, aussi profitable à l'intérêt public qu'à la prospérité des trois compagnies.

Chemin du Bourbonnais.

« Nous devons enfin vous entretenir d'une question grave, qui a été sans doute l'objet de vos préoccupations.

« Nous voulons parler du chemin de Lyon par le Bourbonnais.

« La pensée de ce chemin n'est pas nouvelle; l'éventualité de cette concurrence est indiquée dans le rapport de M. Dufaure.

« Mais l'honorable rapporteur déclare, en même temps, à propos des concurrences, que la rivalité ne sera permise, que la lutte ne s'ouvrira que lorsqu'un grand intérêt public le réclamera.

« En effet, il ne peut pas exister de prescription contre l'intérêt public, et tout ce qui répond à un besoin général doit être tôt ou tard satisfait; mais quand il s'agit de rivalités à susciter à des entreprises comme celle de nos grandes lignes qui forment déjà une portion importante de la propriété nationale, ce n'est pas légèrement qu'on peut passer de la théorie à la pratique, des principes qui n'ont qu'une valeur abstraite à une application sérieuse. Il faut pour cela que les besoins soient bien constatés, bien énergiques; il faut que les progrès de la circulation d'une part, et l'accumulation des capitaux de l'autre, aient pris des développements qui puissent permettre de multiplier ces doubles lignes sans danger, sans perturbation. En dehors de ces conditions, il y aurait une destruction de capitaux, une déperdition de forces déplorables.

« Or, le moment était-il venu, pour les communications entre Paris et Lyon, d'entrer dans ce que nous appellerons la seconde phase de l'industrie des chemins de fer, dans la phase des concurrences? N'y avait-il pas injustice pour des intérêts nombreux et respectables, aussi bien que dommage pour la fortune publique, à encourager une entreprise rivale au moment même où notre concession venait de nous être accordée, avant que l'expérience eût démontré que la ligne de la Bourgogne fût insuffisante pour satisfaire aux besoins de la circulation avec la vallée du Rhône? N'y avait-il pas lieu de craindre, en un mot, qu'on ne reproduisit sur une grande échelle la faute des deux chemins de Versailles.

« Telles sont les observations que nous soumettes à M. le ministre des travaux publics, lorsque nous fûmes instruits qu'une demande de concession directe lui avait été adressée pour un chemin qui devait compléter la ligne du Bourbonnais, pour le chemin de Moulins à Lyon. Cependant des sollicitations pressantes étaient faites à l'administration supérieure pour la déterminer à présenter ce projet à la sanc-

tion législative; nous étions menacés de voir nos observations méconnées, d'échouer dans nos prétentions.

« Dans une semblable occurrence, nous dûmes envisager la question sous une autre face.

« En examinant les moyens que nous avions de résister aux attaques dont nous étions l'objet, nous arrivâmes à cette conclusion : que si une concurrence était inévitable, elle ne devait être faite que par nous, car elle perdrait alors le caractère de lutte qu'elle aurait dans toute autre combinaison. Régularisée et conduite dans un intérêt commun, elle n'aurait pas l'influence désastreuse que, sans cet accord, elle ne manquerait pas d'exercer sur la situation générale des affaires.

« Tels sont les motifs qui nous ont conduits à sortir de la voie passive et à recourir à des moyens directs de légitime défense.

« Ces moyens, nous les avons adoptés avec d'autant plus de confiance qu'en prolongeant notre chemin de Fontainebleau sur Nevers par Montargis, nous avions sur le parcours des lignes d'Orléans et de Vierzon l'avantage d'un raccourcissement d'environ 50 kilomètres.

« Par conséquent, si, comme on le prétendait, une seconde ligne de Paris à Lyon était nécessaire, les conditions de notre tracé venaient ajouter des titres incontestables à la légitimité de notre défense.

« Dans ces circonstances nous ne devons pas hésiter à suivre l'exemple qui nous était donné, et nous déposâmes entre les mains de M. le ministre des travaux publics une soumission pour l'exécution du chemin du Bourbonnais par Fontainebleau, Montargis et Nevers.

« Nous devons nous féliciter de la marche que nous avons suivie; car, en offrant de réaliser une concurrence qui, faite en dehors de nous, aurait pu nous être préjudiciable, nous avons obtenu ce que nous désirions, ce qui ressortait des observations que nous avions adressées à M. le ministre des travaux publics, l'ajournement d'un projet inopportun, d'un projet inspiré par une pensée de lutte et d'antagonisme contre laquelle l'opinion publique réagit en ce moment.

« Assez de chemins de fer sont entrepris. Personne ne songera, de si tôt, à augmenter cette charge, avec la perspective du danger financier d'une concurrence, dont toutes les industries ressentiraient le contre-coup.

« En résumé, un élément nouveau a surgi dans ce débat et y a pris une véritable importance, c'est l'embranchement de Fontainebleau sur Nevers par Montargis. Si la convenance et l'utilité de cet embranchement étaient reconnues, dans un délai plus ou moins éloigné, son exécution entraînerait, à notre profit, le détournement d'une portion notable des produits du centre de la France.

« Notre constante préoccupation, dans cette affaire, a été de placer la compagnie dans une situation où elle fût prête à agir, suivant les circonstances, et à user, si elle y était contrainte, de tous les avantages qu'elle possède. C'est dans ce but que nous commencerons incessamment les études que nous sommes autorisés à faire sur la ligne de Paris à Lyon, par Fontainebleau et Nevers. Vous ne regretterez pas, messieurs, les fonds que nous consacrerons à cet objet. Vous pouvez compter, d'ailleurs, sur la prudence que nous apporterons dans les résolutions que nous aurons à prendre pour veiller au respect de vos droits et à la conservation de vos intérêts.

Après avoir lu les extraits d'un rapport rédigé par un conseil d'administration dont M. Eofantin faisait partie, on se demande comment le même M. Eofantin peut aujourd'hui demander que le chemin de Paris à la Méditerranée passe par le Bourbonnais, avec l'exclusion plus ou moins directe de la ligne de la Bourgogne.

Revue de la presse parisienne.

Le *Journal des Débats* avait compris, sans les partager, quelques-unes des appréhensions qu'éprou-

vaient les adversaires de la loi sur les instituteurs; mais après les nobles et conciliantes paroles de MM. Molé et Beugnot, ces appréhensions ne devaient plus exister; aussi le vote ne lui semblait-il pas douteux. Et cependant ce vote n'a été émis qu'à une voix de majorité!

Le *Journal des Débats* déplore d'autant plus vivement la division de la majorité que cette division a lieu sur une question d'intérêt général, sur une question qui touche au salut de la société.

La *Presse* est satisfaite de l'échec que vient de recevoir le ministère, au sujet de la loi sur les instituteurs primaires, parce que, suivant ce journal, c'est une consécration solennelle donnée au principe de la liberté d'enseignement.

Depuis un an, toute la politique du gouvernement consiste à ajourner; tous ses actes révèlent une hésitation qui finira par faire perdre à la France confiance en elle-même. La loi sur les instituteurs, dit la *Presse*, est une loi qui sacrifie la liberté à la nécessité. Cette loi blesse l'esprit de la constitution, déplaît les pouvoirs, exagère la centralisation, destitue les autorités municipales; on se bornait à dire ce qu'on a dit pour l'état de siège : C'est une loi de salut public et de dictature. Mais le vote d'aujourd'hui prouve que la loi sur les instituteurs est bien morte, et que la liberté est toujours vivante, malgré la main de fer qui voudrait l'étouffer.

Le *Siccle* publie un long article sur l'organisation du crédit foncier. Pour faire fonctionner le crédit foncier, dit ce journal, il n'est besoin ni de la réforme hypothécaire, ni de capitaux, ni de l'intervention du gouvernement, ni de celle de l'assemblée. Après avoir signalé les inconvénients qui résultent du contrat hypothécaire, tel qu'il est en vigueur, pour l'emprunteur et pour le prêteur, le *Siccle* propose de centraliser tous les contrats hypothécaires par l'intervention d'une société anonyme, et de les remplacer par des titres uniformes garantis par ces mêmes contrats et par la société; ensuite, d'affranchir l'emprunteur de l'obligation du remboursement en le libérant par la seule puissance de l'amortissement. Le *Siccle* développe son système; mais, sans demander la réforme hypothécaire, il voudrait qu'il fût créé, en faveur de la société dont il trace le plan, un article de loi qui lui permit de faire pour les prêts la purge légale qu'on fait sur les ventes. Cela ne changerait rien aux lois qui nous régissent.

A propos de l'affaire de Montevideo, le *Crédit* pense que la confusion dans laquelle les esprits ont été plongés est due à un malentendu dont M. Daru a été victime. En se ralliant, au nom de la commission, à la déclaration de M. le ministre des affaires étrangères, le rapporteur ne pouvait avoir la pensée d'abandonner les intérêts qu'il s'était engagé à défendre. Il est probable que ce malentendu sera éclairci par des explications catégoriques.

La discussion de lundi a donné à Rosas un avantage qu'il n'avait pas, et cet avantage rend désormais insuffisants des moyens d'action qui, avant lui, pouvaient tout terminer. Si l'on veut négocier encore, il faut que l'envoyé de la France puisse imposer son ultimatum par une force incontestable, qui ne laisse à Rosas d'autre choix que celui de céder ou de tomber.

Le *Constitutionnel*, après avoir fait connaître que l'urgence a été déclarée par suite de la vérification du scrutin par les secrétaires, pour la loi sur les instituteurs primaires, constate que l'opposition, qui se croyait victorieuse, est vaincue. Mais il n'y a qu'une voix de majorité, et s'il n'y a pas défaut pour le parti qui défend la société, c'est un de ces succès dont il n'est pas possible de se réjouir. Ce journal demande où est donc la majorité que le suffrage universel avait envoyée à la chambre pour opposer une barrière aux désorganiseurs. Il pense aussi que si le gouvernement eût dit plus énergiquement à l'assemblée qu'il demandait la loi comme une mesure de salut, il aurait renversé les petites coalitions qui ont désorganisé la majorité dans cette circonstance.

L'*Opinion Publique* s'occupe aussi du vote de l'assemblée sur la loi des instituteurs. Le cabinet, dit ce journal, a obtenu une seule voix de majorité, et encore a-t-il fallu, pour obtenir cette voix, que M. Molé

vint proposer d'introduire dans la loi une disposition qui en fixât le terme d'une manière transitoire. N'est-ce pas là la condamnation la plus formelle de l'urgence et de la loi elle-même? Rien ne manque à l'échec moral de la loi, dit l'*Opinion Publique*, et ceux même qui l'appuient la reconnaissent si défectueuse et si anormale, qu'ils n'accepteraient pas la responsabilité d'un vote qui l'imposerait définitivement au pays.

(Correspondance spéciale du SALUT PUBLIC.)

Paris, 4 janvier 1830.

Le vote du 2 janvier a été rectifié hier, mais il n'a point été réparé. La division de la majorité a pris d'autres chiffres pour s'exprimer; mais elle existe toujours. Il y a toujours 300 voix pour repousser l'urgence d'une loi reconnue utile.

On crie beaucoup contre les principes de liberté que cette loi transgresse; mais cet argument, qui peut être de quelque importance dans les temps de calme et de tranquillité, ne signifie rien aujourd'hui. La liberté est certainement une excellente chose, mais la vie en est une bien meilleure encore. Peu importe à la société, si elle meurt, qu'on écrive sur son tombeau :

Ci git la société, la liberté l'a tuée.

Ce qui lui importe, c'est de vivre; elle verra ensuite à prendre de la liberté ce qui convient à son tempérament.

Je suis assez peu sensible, je l'avoue, à ces déclamations qui représentent toujours la liberté comme sacrifiée en France, dès que la répression veut prendre quelque mesure salutaire. Ce n'est pas la liberté qui doit craindre quelque chose; elle est implantée dans nos mœurs de manière à ne rien redouter des lois que l'on fera pour en réglementer l'exercice. La liberté est plus fortement assise chez nous que tout autre principe, plus forte que la justice, plus forte que le droit; la liberté! mais c'est une qualité que nous possédons d'une manière si complète, qu'elle est presque un défaut. Laissons donc la liberté tranquille, et aidons le gouvernement à réprimer la licence, à contenir les mauvaises passions, à défendre la société contre les barbares qui veulent l'envahir.

Je vous disais donc en commençant que 500 voix ont repoussé l'urgence de la loi sur les instituteurs primaires. 500 voix, c'est-à-dire 150 voix de la majorité qui sont restées fidèles à la montagne. Sur ces 150 voix, il y a au moins 100 légitimistes qui ont voulu se venger du renvoi au conseil d'état de la loi-Falloix sur l'enseignement. Cette vengeance accomplie, la paix sera-t-elle faite? Je ne le crois pas. Il y aura peut-être un rapprochement, mais la paix ne sera jamais sérieuse ni durable; on s'alliera pour un but spécial et limité, mais une fois le but atteint l'alliance sera rompue. Ces mêmes légitimistes boudent encore aujourd'hui, ils viennent de le prouver en s'abstenant de prendre part au vote qui a reporté M. Dupin à la présidence de l'Assemblée. M. Dupin est le meilleur président que nous ayons eu depuis longtemps; il laisse loin derrière lui la suffisance de M. Sauzet qui abrait une si grande faiblesse, et la légèreté de M. Marrast qui cachait une certaine partialité. M. Dupin est ferme et juste, et il porte très-loin le sentiment de la dignité de l'assemblée; mais M. Dupin est un ancien conservateur, et les légitimistes ont été bien aises de lui prouver qu'ils sont irréconciliables.

La question de Montevideo revient sur le tapis. Je n'aime pas l'isolement dans lequel l'Angleterre nous laisse après nous avoir compromis avec elle. Je crains qu'elle ne nous fasse tirer les marrons du feu pour les croquer ensuite à nos dépens. A ce propos je trouve que le gouvernement de la république est d'une confiance trop aveugle envers le cabinet britannique, on semble le suivre avec trop de docilité. La France n'a jamais eu avec l'Angleterre que des amitiés compromettantes, et ce qui se passe aujourd'hui ne change rien à cette appréciation; au contraire, je crois que nous sommes plus que jamais la dupe des flagorneurs anglais.

seigneur évêque!

Et sur un signe du prince de Galles, un des pages sortit de la salle.

— J'aurai la hardiesse de vous faire observer, monseigneur, que ce n'est point en pareil lieu que nous devons jouer avec les angoisses d'une créature de Dieu condamnée à mourir.

— Ne vous alarmez pas si chaudement, dom Augustin, si la grâce de ce vagabond vous tient beaucoup à cœur, j'aurai peut-être la faiblesse de vous l'octroyer.

— Oh! monseigneur, murmura Gudiol. Et la voix expira sur ses lèvres minces avant qu'il eût pu achever sa pensée.

— Qu'en pensez-vous, sir Stephen? continua Edouard.

— Le rustre mériterait pourtant bien une leçon, messire prince, répondit le maréchal.

— Convenez que pour l'avenir celle-là ne lui servirait guère.

— Au fait, en réfléchissant mûrement, je crois que vous avez raison, monseigneur.

Au même instant la porte de la salle se rouvrit, et le prisonnier parut sur le seuil, où les archers qui l'avaient escorté s'arrêtèrent.

A la vue de cet homme, les traits de dom Augustin se contractèrent, son visage se couvrit d'une pâleur livide, et tout son corps frissonna.

— Avez-vous donc oublié que le sort de ce vagabond est entre vos mains, lui demanda le Prince-Noir.

— Que ne dis-tu vrai? répliqua mentalement Gudiol, dont les yeux brillaient d'un sinistre éclat. Et, se tournant vers le prince, il essaya de sourire.

Quant au nouveau venu, il ne bougeait pas. Il supportait sans embarras comme sans audace le poids de tous les regards; secouant sa longue chevelure blonde comme la crinière d'un lion, relevant sa tête avec majesté et fixant ses yeux bleus calmes et froids sur Edouard de Gal-

Le prince lui fit signe d'approcher. Il obéit.

Les convives ne purent s'empêcher d'admirer la fière contenance de ce vagabond.

— Es-tu serf fugitif ou rebelle du duché de Guyenne? lui demanda Edouard.

— Qui je suis à cette heure? répondit-il d'une voix railleuse, moins que rien, car je n'ai pas d'escarcelle gonflée d'or pour acheter des amis, pour corrompre mes juges, pour séduire mon geôlier; car je n'ai pas d'armes pour me faire craindre de mes ennemis. Je ne suis bon qu'à être insulté, foulé aux pieds, pendu!

— Tu as pourtant du courage et de l'orgueil.

— A quoi sert le courage lorsqu'on est pauvre, désarmé, abandonné. L'homme ne vaut que par ce qui n'est lui, par la pesanteur de sa hache, par le nombre de ses vassaux, par les pierreries de son manteau!

— N'aurais-tu donc pas de famille pour te protéger et t'aider?

Les yeux du vagabond étincelèrent.

— Une famille! oui, j'avais une famille, une nichée de frères qui m'enviaient et me haïssaient, parce que j'étais l'ainé. Chauffés à la flamme de mon âtre, ils épiaient pendant des années l'instant favorable pour me chasser de la maison que mon père m'avait laissée. Je n'ai pas toujours été gueux comme aujourd'hui, monseigneur. J'avais hérité de mon pauvre père de nombreux troupeaux, de gras pâturages, de riantes vignes au soleil.

— Et comment as-tu perdu toutes ces richesses?

— Parce que j'avais des frères tapis dans mon héritage comme le ver au cœur du fruit. Je les aimais; j'avais confiance en eux. Ma table était la leur. Ils m'apportaient mes chevaux et chassaient dans mes bois. Eh bien! l'un d'eux abusa indignement de ma bonne foi. Un jour, je m'absentai et le chargeai de veiller sur ma jeune femme, comme sur mon plus cher trésor. Je croyais qu'il serait jaloux de mon honneur comme du sien. Il se fit un jeu de ma crédulité aveugle, et fit entendre à cette femme qui portait

mon nom des paroles d'amour. Quand je revins, mon honneur était un sujet de complainte et de risée.

— Et tu souffres patiemment cet outrage? interrompit vivement Edouard.

— C'était mon frère, répliqua douloureusement le vagabond, dont le visage devint blême. Qu'auriez-vous fait à ma place, monseigneur?

— Je l'aurais tué! répondit froidement le prince de Galles.

— Vous, le loyal chevalier, vous l'auriez tué! reprit le vagabond avec un visage plus calme. Eh bien! moi, j'avais horreur de verser le sang de ce frère coupable! Je voulais seulement ne plus revoir celui qui m'avait trompé. Mais il eut l'audace de rentrer sous mon toit, de chercher à m'abuser par de fausses paroles, et mes varlets irrités, plus soucieux que moi-même de mon honneur, voulurent le repousser, et, dans la lutte qui s'engagea, ils le tuèrent sur le seuil de ma maison.

— C'était justice! s'écrièrent les lords et les barons.

— Justice! répéta le vagabond. Pourtant le plus envieux de mes autres frères me traita alors de félon et d'assassin. En vain je le comblai de preuves de mon amitié. En vain je lui donnai une part de mon héritage! Il ne me pardonnait pas. Mais comme il n'était pas assez hardi pour m'attaquer en face, il loua les bras et les épées d'une troupe de spadassins de profession, et une nuit ils assaillirent mon logis, blessèrent et tuèrent les quelques serviteurs dévoués qui tentèrent de me défendre, et, appelant à la curée nombre de mes voisins jaloux de ma prospérité, ils me chassèrent de mon bien. Depuis ce jour, j'erre comme un maudit, ne trouvant nulle part l'hospitalité que j'ai si souvent octroyée à tous.

— Par le Dieu qui mourut pour nous! tu mérites d'être pardonné, s'écria le Prince-Noir. Dom Augustin, je vous remercie de votre intercession en faveur de ce malheureux. Achevez votre œuvre. Je vous le donne, car j'espère que vous exercerez envers lui cette charité

chrétienne dont vous nous parliez si éloquemment tout à l'heure.

L'évêque de Ségovie, pâle et stupéfait, n'osait lever les yeux sur ceux qui l'entouraient.

Tout-à-coup le vagabond, marchant droit à lui, posa une main sur son épaule et lui dit d'une voix forte :

— Dom Augustin, acceptes-tu le don du Prince-Noir? Veux-tu m'avoir pour serviteur! Marcherai-je à côté de ta selle en qualité de varlet d'épéons? Serai-je nourri des miettes de ta table? Seras-tu si généreux envers celui devant qui tu as fléchi le genou autrefois?

Tous les convives fixèrent des yeux étonnés sur le prisonnier, et remarquèrent avec surprise que dom Augustin frissonnait sous la pression de sa main comme si elle eût été de fer rougi.

Pourtant il ne répondait pas un mot. Alors une flamme de colère jaillit des yeux bleus du vagabond, et il lui cria d'une voix qui retentit comme la foudre au milieu du profond silence :

— Lève-toi donc, infidèle serviteur, et fais place à ton maître!

— Que veux-tu dire? demanda Edouard, qui ne comprenait rien à l'audace de cet homme et à la prostration singulière de l'évêque de Ségovie.

— Ce que je veux dire, reprit le manant, c'est que le jour de ma vengeance est arrivé, puisque le traître qui a contribué à ma chute me rend lui-même témoignage par son silence et sa terreur! Il était fier envers moi lorsque je commandais encore à des épées fidèles! mais en me voyant apparaître devant lui en captif, couvert de haillons et le visage creusé par la faim, le remords de son crime a pénétré jusqu'à son cœur : il tremble devant le mendiant et l'affamé, lui qui était si orgueilleux devant le roi don Pedro!

Ex. GONZALES.

(La suite au prochain numéro.)

Les nouvelles d'Allemagne font pressentir un prochain dénouement de la crise de la Saxe.

Correspondance du Congrès de Tours.

Paris, le 4 janvier 1880.

Messieurs,

L'assemblée a inauguré la nouvelle année par un vote hostile au pouvoir. Dieu nous garde que ce dicton populaire : « On fait toute l'année ce que l'on a fait en la commençant » se trouve vérifié.

« Il n'y a pas de quoi rire, a dit M. Dupin, quand on voit une assemblée unique ainsi divisée. » Cependant la scène était d'un haut comique ; et s'il n'y avait pas de quoi rire pour la majorité, il y avait grandement de quoi rire pour la minorité. Les modérés étaient contents d'eux, comme le serait un plaisant qui aurait trouvé moyen de se donner des coups de pied dans le ventre. Des représentants défilaient devant la rouge d'un petit air crâne, et semblaient lui dire : Ah ! vous croyez qu'il n'y avait que pour vous, à démolir les ministères ! Eh bien, nous vous montrons que nous vous valons sur ce point.

Il fait si beau jouer à l'indépendance et à l'opposition ! La majorité était déjà bien lasse de s'entendre appeler séide du pouvoir.

L'occasion qu'elle a choisie pour montrer que le gouvernement et elle font deux, n'est-elle pas d'ailleurs admirablement trouvée ? Le ministre expose que les instituteurs primaires sont des agents de désordre, qu'il importe de prendre des mesures pour arrêter leur propagande anarchique, il demande l'urgence pour son projet ; mais avec une incomparable sagacité, le côté de l'assemblée qui représente la modération, et qui s'écrit tous les jours qu'il ne suffit pas de rétablir l'ordre dans la rue si l'on ne le rétablit dans les idées, a décidé qu'il n'y avait pas d'urgence à s'occuper des 35 mille instituteurs primaires que les socialistes désignent ouvertement comme 35 mille courtiers de la république rouge.

La raison que l'on a donnée de cet acte d'opposition, c'est que la loi présentée n'est qu'une *petite loi*, une loi transitoire, une loi défectueuse comparée à celle de M. de Falloux, que l'on a hâte de mettre en discussion.

Pauvres raisons que celles-ci ! D'abord c'est souvent avec des mesures transitoires que l'on sauve les sociétés. On préfère la loi Falloux ; il n'est point dans mes idées de comparer les deux projets ; que l'on proclame, si l'on veut, l'une parfaite et l'autre détestable ; mais le moyen de montrer le vice de la loi-Parriou, n'était-ce pas de la discuter immédiatement ?

On va certainement essayer de déplacer la question ; cependant il reste un fait acquis : c'est que si une voix n'avait pas donné la majorité au ministère, la droite, de concert avec la montagne, déciderait que tout étant pour le mieux dans le meilleur des mondes enseignants, il n'y avait pas d'urgence d'y changer quelque chose.

On a dit qu'une fois la petite loi votée, la loi-Falloux eût été définitivement écartée. Comme si la droite ne restait pas toujours libre de la présenter sous forme de proposition, et de la faire voter, si tant est qu'elle satisfasse à toutes les exigences !

Franchement, des raisons alléguées il n'y en a qu'une valable, c'est celle que l'on s'est gardé d'invoquer, c'est la raison de parti, à laquelle on sacrifie tout autant qu'à la raison d'état. Maintenant la droite ne s'arrêtera pas en si bon chemin. Ceux de ses membres qui jugeaient hier qu'il n'y avait pas péril en la demeure, pour être conséquents, repousseront la loi quand même. S'ils ont la majorité, le pouvoir se trouvera encore désarmé ; les élections se feront sous l'impression de sa défaite et du triomphe de la montagne ; mais en revanche on discutera la loi-Falloux, et par esprit de représailles les partisans du gouvernement pourront bien à leur tour la repousser systématiquement ; puis nous nous trouverons sans loi protectrice, comme l'homme entre deux âges et deux maîtresses resta chauve, car elles avaient voulu perfectionner sa chevelure, chacune à sa façon.

Le vote de l'assemblée a produit un très-mauvais effet dans Paris ; on s'attend à voir paraître un nouveau ministère au *Moniteur*, en même temps qu'un message.

Du reste, on dore, on peint, on sculpte. Le luxe et les plaisirs pour être provisoires n'en sont pas moins recherchés. Il se prépare des soirées de grand monde, d'où l'on promet d'exclure la politique, promesse imprudente ; comment se débarrasser d'elle, quand les bonbons, les fleurs et les fruits la symbolisent à l'envi.

Les rubans larmes de France, les bonbons californiens et les bouquets présidents sont là pour la rappeler. Après cela le commerce et l'industrie ont bien le droit de mettre de la politique partout ; elle leur a coûté assez cher pour cela ; 873 millions perdus par le commerce de Paris, à lui seul, c'est assez pour se souvenir de la révolution ; mais est-ce assez pour lui ôter à tout jamais la fantaisie de recommencer, à ce peuple léger ? Il faut l'espérer : tant va le Parisien à l'éméute qu'à la fin il se lasse. Dieu fasse qu'il soit lassé !

La séance d'hier inspire à tous les journaux de Paris des réflexions plus ou moins tristes, plus ou moins triomphales en vue de l'avenir et de la décomposition qui semble s'opérer parmi les éléments de la majorité. « Il y a, dit la *Presse*, quelque chose de plus triste encore que de mourir, c'est de ne pas vivre : le gouvernement et la majorité en sont là. » Nous leur mettons vainement la main sur le cœur pour en sentir les pulsations, ce cœur a cessé de battre. La volonté active, intelligente et réfléchie,

cette volonté qui donne la puissance et la force ne circule plus dans les organes de ce corps qu'on appelle le pouvoir. Ce n'est ni la destruction de la mort, ni le mouvement de la vie, c'est quelque chose d'inerte, de machinale que n'anime pas le souffle divin, et qui semble être né de la confusion pour n'aboutir qu'à l'impuissance et à la négation.

Il y a malheureusement du vrai dans ces réflexions de la *Presse*, mais à qui la faute si nous sommes aculés dans une impasse ? En faisant la révolution de février, on a voulu perfectionner le gouvernement représentatif, on l'a tué, et ce serait bien le cas de dire ici avec Lafontaine :

Souvent le mieux est ennemi du bien.

Sous la monarchie constitutionnelle nous avions en effet la pondération des pouvoirs. La couronne était armée du droit de dissolution contre les chambres impuissantes ; de leur côté, les chambres pouvaient voter la chute d'un ministère sans ébranler le pouvoir royal, on pouvait en un mot modifier, rajouter, renouveler tous les instruments du pouvoir sans en altérer le principe, sans le briser (sauf le cas de surprise révolutionnaire).

Dans le régime que nous a fait la constitution de 1848, les forces gouvernementales se trouvent ou peuvent se trouver subitement suspendues et arrêtées, sans qu'il y ait aucun moyen raisonnable et constitutionnel d'aller en avant ou de reculer. La révision de la constitution a été déjà demandée plus d'une fois, mais nous croyons qu'avant l'expiration du mandat de l'assemblée actuelle, la nécessité de cette révision se fera sentir d'une manière bien plus urgente encore.

Si nos représentants, majorité et minorité, avaient reçu mission de tuer le gouvernement parlementaire, il est douteux qu'ils s'y prisissent autrement pour remplir consciencieusement leur mandat.

Hier l'assemblée a défilé, après un long et bruyant débat, ce qu'elle avait fait la veille. Une majorité de 29 voix a condamné ce qu'une majorité de 1 voix avait décidé, et cela avec le même nombre de votants, avec les mêmes votants. Ceux qui avaient dit oui le 2 janvier ont dit non le 3.

Que les représentants de tous les partis y fassent sérieusement attention. Les atteintes que leur façon d'être apportent à la dignité du régime parlementaire vont frapper jusqu'à la liberté même, et si un coup d'état pouvait être à redouter, rien ne lui préparerait mieux les voies que le spectacle offert à certains jours par l'assemblée représentative.

Quelques bruits de changements ministériels ont circulé dans la journée comme cela arrive toutes les fois qu'un vote douteux vient donner une secousse à la majorité. Des personnes assez bien informées prétendent que M. Daru et M. le président de la république ont échangé des paroles assez vives, quoique courtoises, à l'occasion de l'affaire de la Plata. M. Daru et les membres de la commission auraient adressé à M. Rouher le reproche de duplicité, et M. Daru, en quittant le président, lui aurait dit ces paroles : « Nous, la majorité, nous ne consentirons pas à appuyer un cabinet où se trouvent des ministres qui disent dans les bureaux le contraire de ce que, le lendemain, ils viennent déclarer à la tribune. »

Il est toujours question du remplacement de M. Barrot par M. Léon Faucher.

Dans la matinée du 4, il y avait une grande réunion de financiers au ministère des finances ; MM. d'Argout, Rothschild, etc., y assistaient. On projetait, dit-on, un nouvel emprunt de 250 millions de francs.

La commission du budget a décidé qu'elle se réunirait au grand complet le samedi 5, pour prendre une résolution définitive sur le nouveau projet du ministre des finances, relatif à la concession du chemin de fer de Paris à Avignon.

Il paraît qu'à Claremont, l'ex-roi s'occupe beaucoup de nos affaires intérieures, mais, pour le moment, en spectateur curieux et attentif. Il se fait adresser avec beaucoup d'exactitude la plus grande partie des journaux parisiens, ainsi que les brochures nouvelles, et les plus rouges ne sont pas ceux qu'il lit le moins attentivement. Il suit les discussions de l'assemblée, la marche du pouvoir, mais tout-à-fait en observateur, avec un calme, une lucidité qui font l'étonnement de tous ceux qu'il admet dans son intimité.

Travaux parlementaires.

La 6e commission d'initiative parlementaire examinera prochainement :

1o Une proposition de M. le général de Grammont, relative au recensement des votes de l'assemblée. Aux termes de ce projet, toutes les fois que le recensement des votes ne donnera pas au moins cinq voix de majorité, le résultat du scrutin ne sera proclamé qu'après la vérification la plus scrupuleuse.

2o Une proposition de M. Ch. Lagrange, tendant à ce qu'il soit dressé un état général, inséré au *Moniteur* et distribué à tous les membres de l'assemblée, de toutes les récompenses décernées ou à décerner aux veuves, orphelins, blessés et combattants de février et de juin 1848.

L'urgence est demandée pour ce projet.

Deux autres propositions du même auteur, l'une tendant à ce qu'il soit ouvert une enquête sur le sort des transportés de juin 1848, des prévenus de juin 1849, et celui de leurs familles ; et l'autre, à nommer une commission parlementaire pour procéder à une enquête sur les divers lieux en Afrique où les colons ont été dirigés en 1848 et en 1849.

L'urgence est également demandée pour ces deux projets.

— On a distribué ce matin à l'assemblée une annexe au projet de loi de M. Dumas, ministre de l'agriculture et du commerce, relatif aux caisses de retraites pour la vieillesse.

— L'élection de M. Dupin à la présidence de l'assemblée n'a eu lieu aujourd'hui qu'à une faible majorité. Il faut attribuer ce fait significatif à la désertion d'une partie de la droite.

Lettre politique et financière.

Paris, 4 janvier 1880.

Comme hier, les fonds publics ont été très fermes pendant la première partie de la bourse ; puis ils ont un peu fléchi pendant la seconde.

Le 5 0/0 s'est élevé à 92 90, puis il est retombé à 92 60, pour finir à 92 65, en baisse de 15 cent. sur hier.

Le 3 0/0 s'est maintenu aux cours de la clôture d'hier.

Quant aux autres valeurs, à quelques exceptions près, elles ne présentent pas de changements notables sur hier.

Comme bruit de bourse, on dit que la commission des finances persistait toujours dans son projet de ne confier qu'au gouvernement l'exécution de la ligne de Paris à Avignon ; et, à l'appui de cette nouvelle, on a remarqué des ventes assez fortes pour compte des maisons lyonnaises qui opèrent sur une grande échelle à la bourse de Paris, et qui, par leurs récents achats, avaient puissamment aidé à l'amélioration de la rente, hier et avant hier.

La place est en ce moment plus sous l'influence de certaines positions que sous celle des questions intérieures qui se discutent à la chambre ; ce qui le prouve, ce sont les mouvements journaliers de la rente, la plupart du temps en sens inverse de l'opinion publique.

Les nouvelles extérieures continuent d'être dénuées d'intérêt.

CHRONIQUE PARISIENNE.

La réception du président de la république, avant-hier, a eu un double caractère ; le caractère général que lui donne tous les jeudis la foule des visiteurs des sommités de la politique, de l'armée, du parlement, de la science et de l'administration qui affluent à l'Elysée, et ensuite un caractère spécial, particulier et tout circonstanciel.

Nous avons vu en effet avant-hier soir, dans les salons du président, un très-grand nombre de représentants appartenant à cette fraction du parti conservateur qui était plus intimement attachée à l'ancien gouvernement.

Le vote de l'assemblée, dont tout le monde s'occupe, la défection d'une partie extrême de la majorité dans le scrutin sur l'urgence de cette loi si pressante pour purifier nos écoles primaires infectées de socialisme, donnait à la présence de ces honorables personnalités, qui se pressaient autour du président, un grand et vif intérêt.

MM. Piscatory et de Rémusat étaient surtout remarqués dans la foule des représentants. Il était évident pour tout le monde qu'aux jours difficiles, s'ils venaient à surgir, tous les hommes prudents, sérieux, vraiment politiques de l'assemblée, s'uniraient au premier magistrat de la république pour défendre la cause de la société, que la désunion seule du parti de l'ordre peut compromettre. Plusieurs personnalités appartenant au parti légitimiste assistaient aussi à cette réunion.

— M. Duchâtel dernier ministre de l'intérieur sous la monarchie de Louis-Philippe, est arrivé hier soir à Paris.

On dit que la tournure donnée aux débats dans l'affaire du monument de l'empereur a été l'une des causes qui ont hâté son retour qui ne devait avoir lieu que le 15. Toutefois, cette affaire n'a pas la gravité que quelques hommes passionnés voudraient lui donner ; il ne s'agit pas de dépenses non justifiées, mais de dépenses anticipées que le vote parlementaire eût certainement sanctionnées, comme il avait sanctionné les autres, car les travaux de ce monument avaient commencé par un déficit qui n'avait jamais été comblé.

— M. Cavé, ancien directeur des beaux-arts, assistait hier à la soirée du président de la république.

— Dans le courant du mois de janvier, M. le président de la république doit donner un témoignage nouveau de sympathie à l'industrie et à la classe ouvrière. Il visitera les principales fabriques de Paris, en commençant par celle de MM. Laville et Poumaux, qui est la première maison de Paris pour la chapellerie.

— L'académie française, presque au complet assistait ces jours derniers au Théâtre-Français à la représentation du *Testament de César*, qui est une des pièces indiquées pour le concours au prix de 10,000 f. que l'illustre compagnie est chargée de décerner au meilleur ouvrage dramatique de ce temps-ci.

— Ce matin, le conseil supérieur des postes s'est assemblé sous la présidence de M. le directeur, pour étudier des améliorations projetées dans ce grand et utile service.

— Bien que par son nouveau scrutin sur les instituteurs communaux l'assemblée ait voté l'urgence du projet de loi, le projet ne se trouve pas à l'ordre du jour. On n'y voit que les scrutins pour la formation de bureaux et la question de la Plata qui, comme on se le rappelle, avait été renvoyée à la commission. On nous promet un discours de M. Thiers.

— On s'occupe en ce moment au ministère de l'agriculture et du commerce d'un projet de loi qui a pour objet la réorganisation des chambres de commerce. On sait que les élections qui devaient avoir lieu fin décembre à Paris pour le renouvellement annuel d'un tiers des membres de la chambre ont été ajournées à cause de ce projet de loi.

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE.

Suite et fin de la séance du 3 janvier 1880.

M. Baze parle au milieu du tumulte ; il demande que l'on procède à une nouvelle vérification.

M. Charras essaie de donner des explications à propos de son rappel à l'ordre, qui est maintenu.

M. le président donne lecture d'un ordre du jour de M. Rondeau, et d'un autre de M. Ségur-d'Aguesseau.

Une autre proposition a été pareillement présentée par MM. Amable Dubois, Taschereau et Etcheverry. En voici le texte :

« L'assemblée, attendu les difficultés soulevées par le scrutin qui a eu lieu hier sur la question d'urgence du projet de loi relatif aux instituteurs primaires, décide que ce scrutin est annulé et qu'il sera voté à nouveau sur la même objet. » (Approbation générale.)

La priorité est d'abord demandée pour la proposition de M. Soubiès.

M. Coquerel réclame l'annulation du vote d'hier et un vote nouveau.

M. Lherbette repousse la proposition et s'oppose à un nouveau scrutin.

L'assemblée prononce la clôture, et, après avoir été consultée, décide, à une immense majorité, qu'elle adopte la priorité demandée pour la proposition de MM. Amable Dubois, Taschereau et Etcheverry.

On procède au scrutin à la tribune ; en voici le résultat :

Nombre des votants,	619
Pour la proposition,	571
Contre,	248

En conséquence, l'assemblée adopte la proposition ci-dessus, et annule ainsi le vote d'hier.

L'assemblée, consultée, décide ensuite qu'elle votera au scrutin à la tribune sur la question d'urgence.

On procède au scrutin.

Le président fait connaître les chiffres du dépouillement : il y a 629 bulletins dans l'urne du vote, mais il n'y a que 625 boules dans l'urne du contrôle.

D'après les bulletins, voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants,	629
Majorité absolue,	315
Pour l'urgence,	529
Contre,	500

En conséquence, l'assemblée a adopté l'urgence de la loi sur les instituteurs primaires, même en tenant compte de la différence entre 629 et 625. L'urgence est prononcée.

La séance est levée.

Séance du 4 janvier. — Présidence de M. DUPIN aîné.

A 1 heure 1/2 la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le général de Grammont a présenté une proposition qui est ainsi conçue :

« Art. unique. Toutes les fois que le recensement des votes ne donnera pas au moins cinq voix de majorité, le résultat du scrutin ne sera proclamé qu'après la vérification la plus scrupuleuse. »

M. LACROSSE : J'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission qui avait été chargée d'examiner le projet de loi concernant les appareils et les bâtiments à vapeur.

M. LE PRÉSIDENT : Ce rapport sera imprimé et distribué. L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du président de l'assemblée nationale.

Il est procédé à ce scrutin à la tribune.

Pendant cette opération, M. le président tire au sort les noms des représentants qui seront chargés de dépouiller le scrutin.

Ce dépouillement a lieu dans les bureaux.

Il est ensuite procédé aux scrutins pour les nominations des vice-présidents et des six secrétaires.

A cet effet, deux urnes ont été placées sur la tribune, afin de procéder simultanément à ces scrutins.

Le dépouillement a lieu dans les bureaux.

M. LE PRÉSIDENT : Voici le résultat du scrutin pour la nomination du président de l'assemblée nationale :

Nombre des votants,	470
Majorité absolue,	236
M. Dupin aîné,	288
M. Michel (de Bourges),	115
M. O. Barrot,	46
M. Dufaure,	7
M. Napoléon Daru,	5

En conséquence,

M. Dupin aîné est proclamé président de l'assemblée pour les mois de janvier, février et mars 1880.

M. Combarel de Leyval se plaint que le *Moniteur* le cite comme ayant voté 3 fois :

Cela serait-il possible dans un vote à la tribune ? Il est donc évident que quelqu'un sans mission aura pris mon bulletin pour le déposer dans l'urne.

L'assemblée doit juger combien est défectueux un mode de scrutin qui expose sans cesse à de pareilles erreurs.

M. BÉNARD : Il est certain que le mode actuel de votation laisse trop à désirer. Il importe cependant à la dignité de l'assemblée qu'on ne puisse mettre incessamment en suspicion tout résultat de scrutin.

Dans un temps où on ne respecte plus rien (rumeurs) ; puisque hier votre secrétaire s'est vu l'objet d'interpellations blessantes, contre lesquelles il proteste avec énergie. (Nouvelles rumeurs.)

N'est-ce pas la vérité ?

A droite : Oui ! oui !

Il faut donc au plus tôt sortir de cette situation. Une commission a été nommée pour s'occuper de l'examen de plusieurs machines, et cela il y a plus de six mois ; qu'advient-il de ses travaux ?

Un membre de la commission, en l'absence du président, répond que la commission, sous peu de jours, présentera son rapport, mais qu'en principe elle repousse toutes les machines, sauf les urnes perfectionnées.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la Plata.

M. Daru, rapporteur, rend compte de l'examen fait par la commission de l'amendement de M. de Rancé. M. le rapporteur entre dans quelques détails sur les relations de la commission avec le gouvernement. La commission était d'abord d'avis que le traité Leprédour était inacceptable, qu'une nouvelle négociation dans les mêmes conditions ne pourrait aboutir qu'à un échec ; elle avait conseillé, si le gouvernement pensait que toute espérance n'était pas perdue pour les voies diplomatiques, elle avait conseillé l'envoi d'une force suffisante pour faire respecter le négociateur, et qu'elle évaluait à 1,500 hommes.

L'opinion de la commission n'a pas varié ; elle préfère encore la négociation armée à l'expédition proposée par M. de Rancé. Si des escadres envoyées dans les eaux de

la Plata, soit par la France soit par l'Angleterre, n'ont point fait avancer jusqu'ici les négociations, il ne faut pas s'en étonner; on savait ces forces condamnées à l'inaction, et cette conviction décourageait les négociateurs en même temps qu'elle rassurait leurs adversaires. Mais que Rosas sache bien que cette fois la négociation est sérieuse, et que si nous n'obtenons pas satisfaction, nous sommes bien résolus à agir, et peut-être il comprendra la nécessité de la modération. On dit: Mais s'il s'obstine, la guerre est au bout de la négociation armée.

Messieurs, la guerre est au bout de tout système, même de celui de l'abandon; seulement, si la négociation armée aboutit malgré nous à la guerre, nous aurons fait preuve nouvelle de notre modération et de notre désir sincère de l'éviter en même temps que nous nous réservons tout le temps de préparer nos ressources dans le cas où cette guerre deviendrait inévitable. Après avoir indiqué la conduite à tenir, exigera-t-on davantage de nous? voudra-t-on que nous précisions les voies et moyens, les chiffres de l'expédition? discuterons-nous à la tribune les plans de campagne? Nous avons plus de confiance dans le gouvernement pour nous en rapporter à sa prévoyance pour tous ces détails. Seulement, ce que nous demandons, c'est que, dans le cas où la négociation viendrait à échouer, une force suffisante soit débarquée à Montevideo pour mettre cette ville à l'abri de toute tentative.

Avant de clore notre délibération, nous avons invité MM. les ministres à se rendre dans le sein de la commission, et tout en comprenant la réserve imposée au cabinet, nous eussions désiré qu'il enveloppât ses explications de moins de précautions. En résumé, pour faire cesser toute incertitude, voici la résolution que nous vous proposons de substituer à l'amendement de M. de Rancé: «Le pouvoir exécutif est invité à envoyer dans les eaux de la Plata des forces suffisantes pour appuyer la négociation et en assurer le succès en même temps que protéger nos nationaux.»

M. de Rancé monte à la tribune. Désormais, dit-il, il faut écarter toute ambiguïté. Il ne doit plus y avoir en présence que deux opinions, deux systèmes: l'abandon ou la guerre probable, ou la négociation sérieusement armée.

La séance continue.

NOUVELLES LOCALES.

L'état actuel de nos rivières, celui de la Saône surtout, prouve si nous avions raison en réclamant la construction du chemin de fer parallèlement à la navigation des bateaux à vapeur. Cette navigation est interrompue depuis plusieurs jours, et on ne peut prévoir le moment où elle reprendra son service ordinaire.

Il y a là un grave préjudice pour les transports du commerce, outre les inconvénients sans nombre qui en résultent pour les voyageurs.

Nous nous sommes déjà élevés contre cette nuée de prétendus commissionnaires qui, plus connus sous le nom de *pistoleurs*, attendent les voyageurs à la descente de chaque diligence, à l'arrivée de chaque bateau, s'imposant à eux par des obsessions fatigantes et finissant toujours par les exploiter. Des plaintes nouvelles nous sont adressées à ce sujet par plusieurs voyageurs, et nous prions la police de mettre un terme à un abus aussi scandaleux.

Mlle Masson joue ce soir la *Favorite* au Grand-Théâtre. On sait que la célèbre artiste se montre dans le rôle de Léonor avec toutes les qualités de son magnifique talent.

La *Réforme* et la *Voix du Peuple* sont saisis tous les jours à la poste. Un arrêté de l'autorité militaire, pris en vertu de l'état de siège, en arrête la distribution dans toute l'étendue de la 6^e division militaire.

C'est samedi 5 du courant qu'à eu lieu au

Colisée le deuxième bal masqué; une foule brillante s'y était donné rendez-vous; on y remarquait un grand nombre de costumes tous plus riches les uns que les autres.

Le Colisée est toujours la salle la plus grandiose et la plus convenable pour ce genre de plaisir; en un mot, c'est la salle sans rivale. Un éclairage réellement féerique, dont un lustre incomparable composé de plus de cinquante becs, vient rehausser l'éclat de la magnifique coupole.

Une nuit carnavalesque au Colisée est réellement une nuit féerique. Il est à présumer que l'enceinte de cette vaste salle, qui vient d'être complètement restaurée, ne sera pas suffisante pour le nombre des danseurs. Il est question, et nous ne croyons pas être indiscrets en l'annonçant, d'une surprise agréable que se proposent de donner au public les propriétaires du Colisée.

Théâtre de la galerie de l'Argue.—AVIS.—M. de Linski à l'honneur de prévenir le public qu'il vient de prendre de nouveaux arrangements avec M. Dugueyt, propriétaire du théâtre de la galerie de l'Argue, afin de pouvoir donner encore quelques représentations grandioses et d'un tout nouveau genre, soit des poses plastiques et mimiques de M. Keller et toute sa troupe, soit de ses soirées *fantastiques* et *mystérieuses*.

Vu les grands préparatifs qu'occasionneront ces représentations d'une création toute nouvelle, la première soirée n'aura lieu que jeudi 10 janvier 1850.

Une affiche préparatoire donnera de plus grands détails.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE.

Nous lisons dans la *Gazette de Posen*, que des actes du vandalisme le plus barbare se commettent journellement en Pologne, au nom du gouvernement de Nicolas.

On sait que la plupart des conscrits des recrutements de cette année avaient déserté. Or, le gouvernement vient de faire paraître une ordonnance qui incorpore dans l'armée, à la place des récalcitrants, leurs frères quels qu'ils soient.

Le jour même de la publication de cette ordonnance, ces pauvres enfants ont été arrachés des bras de leurs parents en larmes.

PRUSSE.—Le docteur Jacoby a répondu au commissaire électoral de Cörsfeld qui lui avait annoncé que les électeurs l'avaient nommé membre de la première chambre, qu'il ne pouvait accepter cette élection, attendu qu'il considérait les chambres siégeant actuellement à Berlin comme n'ayant pas le droit de siéger.

HESSE-DARMSTADT.—Les états ont décidé qu'ils ne voteraient point d'adresse en réponse au discours d'ouverture de la session.

L'article du projet de loi des finances ayant pour objet de prolonger la perception des impôts jusqu'au 1^{er} janvier a été rejeté par les états.

BERLIN.—On a de nouveau parlé hier d'une crise ministérielle.

On désignait le comte d'Arnim, comme devant succéder au comte de Brandebourg. On parlait aussi de MM. de Gortach et Keller.

—La *Gazette de Cologne* parle d'une cérémonie fort singulière, qui a eu lieu à Varsovie, à l'occasion

de l'inauguration de la nouvelle église catholique de Borromée. On se rappelle l'ukase du czar qui ordonne de rendre en tous lieux au prince Paskewitch les mêmes honneurs qu'à lui-même. Le clergé catholique, obéissant à cet ukase, plaça le feld-maréchal sur un trône à baldaquin, et fit ensuite, pendant l'office, toutes les genuflexions voulues, les adorations et les distributions d'encens devant son altesse schismatique qui reçut tous ces honneurs aussi gravement qu'une idole indienne.

NOUVELLES DIVERSES.

La fin de l'année 1849 a été très-heureuse pour le commerce parisien. On a beaucoup acheté; l'argent a reparu avec la confiance.

Pour le premier jour de l'année 1850, par ce temps de neige et de dégel, les voitures de place, les voitures de régie et de louage ont pu à peine suffire. Le plus mauvais équipage se louait 4 fr. l'heure.

La rente, hier 2 janvier 1850, était à 92 fr. 60 c. au comptant, ce qui établit une hausse de 50 c. sur le cours de mardi.

Il y a quelques jours est mort à Bruxelles, à l'âge de 63 ans, M. F.-A.-J. Scribe, fils de M. J.-F.-J. Scribe, ancien seigneur de Sors et secrétaire du duc d'Orléans, père du roi Louis Philippe.

M. Scribe, qui vient de mourir à Bruxelles, était le frère aîné d'un premier lit de M. A.-C. Scribe, le célèbre auteur dramatique, membre de l'académie française, etc. Ainsi, ce spirituel écrivain est originaire de la province de Namur, des environs de Bouvignes.

Nous voyons que des membres de sa famille portaient autrefois le prénom de messire, et avaient exercé des charges importantes en Belgique. La famille Scribe avait également de ses membres établis à Valenciennes où elle s'allia avec celle des Brohon et des Manfroy. Il y a encore un riche cultivateur de ce nom à Asseu, arrondissement de Valenciennes, et des propriétaires et fabricants de batises au village d'Hendecourt, arrondissement d'Arras.

—La caisse d'épargne de Paris vient d'arrêter au 31 décembre le compte de ses recettes et de ses dépenses pour l'année 1849.

L'ensemble de ses opérations présente les résultats suivants:

1^o Elle a reçu en 106,103 versements, dont 17,409 nouveaux, la somme de 15,445 336 fr.

2^o En 149 transferts-recettes, provenant des caisses d'épargne départementales 55,546 fr. 65 c.

Elle a capitalisé pour compte des déposants, au 31 décembre, les intérêts fractionnés en 297,942 parties et formant un total de 714 525 fr. 18 c.

Elle a remboursé: 1^o en 17,877 retraits, dont 9,175 pour solde, la somme de 2,568,108 fr. 43.

2^o En 189 transferts-paiements envoyés aux caisses d'épargne départementales 52,934 fr. 51 c.

Et 3^o En achats de 39,855 fr. de rentes à la demande de 972 déposants, la somme de 695,655 fr. 90 c.

Elle redoit le 31 décembre, à 172,682 déposants, la somme de 23,095,618 fr. 75 cent. (y compris 7,855,169 fr. 06 c. montant en capitaux et intérêts réglés au 31 décembre 1849 des sommes inscrites sur 108,549 livrets spéciaux de compensation, en exécution de la loi du 21 novembre 1848.)

M. Prévost, agent général de la caisse d'épargne, a remis avant-hier 31 décembre, à M. le président du

conseil des directeurs, les états en comptes généraux établissant les résultats ci-dessus des opérations de l'année 1849 avec les soldes définitivement arrêtés.

Les amis de cette utile institution verront sans doute avec satisfaction que, malgré toutes les difficultés par elle surmontées dans les deux dernières années, sa comptabilité continue à être tenue avec si une grande régularité, que ses résultats ont pu être arrêtés et constatés de la manière la plus exacte dès le 31 décembre.

Ce qui ressort évidemment de l'état actuel de la caisse d'épargne de Paris, pour les personnes qui savent combien elle a toujours été un thermomètre certain de la situation des classes laborieuses, c'est que cette situation s'améliore sensiblement de jour en jour.

Pour s'en convaincre, il suffira de comparer les versements des six derniers mois de 1849 avec ceux des six premiers mois de la même année.

La totalité des versements du premier semestre de 1849 n'avait été que de 5 millions 204,855 fr., tandis que la totalité des versements du 2^e semestre de 1849 s'est élevée à 10,240,563 fr.

La reprise de l'activité qui se fait sentir depuis quelque temps dans la plupart des industries et principalement dans la fabrique de Paris, exercera sans doute une nouvelle et bonne influence sur les recettes de la caisse d'épargne pendant les premiers mois de l'année qui vient de s'ouvrir.

BOURSE DE PARIS. — 4 Janvier 1850.

3 0/0 au comptant, 56 fr. 65	Quatre Caux 1075
3 0/0 » 92	55 5 0/0 Belge 840,96 5/4
3 0/0 fin courant, 56	80 Banque belge, 58
3 0/0 » 92	65 50/0 espagnol, 58
Banque de France, 2,382 50	Emprunt romain, 85
Obligations de la ville, 1275	Piémont, 970

CHANGES DE P. B.

Saint-Germain, 410	Monterea, »
Versailles, 205 75	Paris à Lyon, »
Idem, 166 25	Paris à Strasbourg, 557 50
Paris à Orléans, 800	Amiens-Boulogne, 192 50
Paris à Rouen, 572 50	Tours à Nantes, 271 25
Rouen au Havre, 242 50	Dieppe, »
Avignon-Marseille, 215	Bordeaux à Tente, »
Bale, 115 75	Lyon à Arignon, »
Vierzon, »	Centre, »
Orléans-Bord, 408 75	Paris à Sceaux, »
Le Nord, 456 25	Sceaux, »

RHUMES. La PATE DE GEORGE (d'Epinal), pour la guérison des MALADIES DE POITRINE, est la plus agréable et la plus efficace. — Dépôt à Lyon à la pharmacie LARDET, place de la Préfecture, 16. — Boîtes: 65 c. et 1 fr. 25 c. (Se méfier des contrefaçons.)

Un professeur de piano en province (12 lieues) désire céder sa clientèle (200 par mois) à une dame de talent. — S'adresser à M. Vuillet, instituteur à la Guillotière, cours de Broches, 9, près le pont.

M. ROBERT, physicien-prestidigitateur et magicien, attaché naguère au théâtre de l'Argue, prévient le public que, pour répondre aux nombreuses demandes qui lui ont été adressées, il prolongera son séjour à Lyon. Il se tient à la disposition des sociétés et des pensionnaires pour donner des séances particulières de physique, prestidigitation, mécanique, fantasmagorie, polyorama, feux chromatiques, diamants, etc., etc.

Le Directeur du Salut Public, E. JORDANIS.

CHANOINE, imprimeur à Lyon, place de la Charité, 18.

Etude de M^e ARNOUX, avoué à Lyon, place Saint-Jean, 8.

VENTE JUDICIAIRE

[En l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Lyon.]

1^o D'UNE PORTION DE MAISON, située à Lyon, Grande-Rue de l'Hôpital, 20, sur la mise à prix de 20,000 fr.

2^o D'UN IMMEUBLE, situé à la Guillotière, Grande-Rue, 50, composé de maison, jardin, cour et hangar, sur la mise à prix de 48,000 fr.

Et 3^o DE DEUX TERRES, situées en la commune de Venissieux, arrondissement de Vienne (Isère), sur la mise à prix totale de 7,000 fr.

Dépendant de la succession de Jeanne Vernay. L'adjudication aura lieu le 12 janvier 1850. (24)

A VENDRE

Un Corps de Domaine

DIT MALATRAIT,

Situé à 500 mètres de Châtillon-sur-Chalaronne (Ain).

Entre deux routes de grande vicinalité.

Composé de vastes bâtiments d'exploitation, bâtiment de vigneron avec cuve et pressoir, prés, terres, vignes et bois, presque d'un seul tènement, d'une superficie de quarante hectares.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à Châtillon, soit à M. de Lozier, propriétaire, soit à M. Meziat, successeur de M. Riche, notaire.

A VENDRE, dans la même étude, plusieurs propriétés de différentes valeurs. (25)

TRES-BEAUX OBJETS RELIGIEUX

POUR ETRENNES,

riches nouveautés en ivoire, or et argent, Magasin de M. HUBERT LEBON, Cloître Notre-Dame-de-Fourvières, 7. (1643)

A VENDRE A L'AMIABLE

Les MOULINS de Belleville-sur-Saône, composés de cinq paires de meules.

S'adresser, pour voir les moulins, sur les lieux, et pour connaître les conditions de la vente, à M^e DURILLON, avoué à Villefranche. (18)

Etude de M^e EMARD, avoué à Lyon, rue Pizay, 5.

ADJUDICATION

AU SAMEDI 19 JANVIER 1850, A 11 H. DU MATIN, En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon d'UNE

BELLE MAISON, Sise à Lyon, rue Saint-Joseph, n. 12, faisant face à l'église St-François.

Mise à prix. — Cent vingt mille francs, ci: 120,000 fr.

Ladite maison est d'un revenu net, déduction des impôts, de huit mille francs, ci: 8,000 fr.

Signé: EMARD.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Emard, avoué, qui donnera connaissance du cahier des charges et des baux de location. (26)

On ne mouillera plus son lit par faiblesse de vessie.

Seize ans d'un succès soutenu sont la preuve de l'efficacité de ce précieux médicament. On compte par centaines les guérisons obtenues, soit des incontinences d'urine, soit des catarrhes de vessie, soit des rétrécissements de l'urètre, soit de la gravelle, soit enfin de certaines affections organiques de l'appareil urinaire.

Ce remède, dont le prix est de 5 fr., a été introduit dans la pratique et est préparé par M. Brun, médecin et pharmacien, rue Saint-Georges, 43, à Lyon.

Nota. — Il est chez lui de midi à une heure, excepté les jours fériés et le lundi. (Un mandat sur la poste. — Affranchir.) (2)

AVIS.

Le 1^{er} janvier au soir, dans le trajet des Brotteaux à la rue Centrale, une Chienne de chasse, race épagnole, taille moyenne, bien coiffée, robe fond blanc, couverte de larges plaques brunes et entièrement mouchetée de brun, yeux jaunes clair, le fouet long, bien garni de poils soyeux, un collier de cuir avec une plaque en cuivre et une muselière grillée. — La chienne répond au nom de DIANE.

La ramener ou donner des renseignements à M. GAUDIN, doreur, grande rue Mercière, 55. (28)

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART, UNE CALECHE
Elegante et légère et des harnais plaqués
S'adresser au bureau du journal

AVIS.

ON DEMANDE des jeunes gens actifs et intelligents.

S'adresser rue Thomassin, 5, au 2^e, au-dessus de l'entresol, de midi à quatre heures. — Une bonne tenue est de rigueur. (7)

TABLETTES

pectorales de Manne composées

De docteur Alph. Dupasquier.

Pour la guérison des rhumes, toux, catarrhes, oppressions, asthmes, phthisie, maladies de poitrine, et en général toutes les affections des organes de la respiration.

Préparées par Dubreuil, pharmacien, successeur de la maison Dupasquier et seul possesseur de la formule de ces tablettes.

Rue de l'Hôpital, 29, à Lyon. — Prix de la boîte: 1 fr. 80 c. Demi-boîte: 75 c., avec l'instruction sur leur emploi. (1515)

EN VENTE

VUE DE LA FORÊT DE FONTAINEBLEAU,

Paysage à l'huile sur toile, par St-MARTIN,

Ayant fait partie de l'Exposition du Louvre de 1841.

Ce tableau, considéré comme le chef-d'œuvre de son auteur, a fait l'admiration du public parisien. — S'adresser, pour le voir, chez M. BROGLIER, de dix heures du matin à midi, rue St-Louis, 11, au 5^{me}, à la Guillotière.

A VENDRE

A L'AMIABLE

une PETITE PROPRIÉTÉ

Située à Châtillon-d'Azergues, lieu de Vaul,

Desservie par la route de Châtillon à Alix et à proximité de la grande route de Lyon à Chassy.

Comprenant:

Un pré de la contenance de 2 ares 42 centiares;

Une terre de 6 ares 46 centiares;

Un bois, dans lequel on peut ouvrir une carrière de pierre à bâtir, de 10 ares 50 centiares;

Et une vigne, d'un plant supérieur, de la contenance de 51 ares 72 centiares.

Le tout d'une superficie de 70 ares 90 centiares.

On donnera toutes les facilités pour le paiement.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. MERCIER, chargeur, rue de la Vierge, n. 2, à la Guillotière.

LE MANDATAIRE,

Rangée spéciale.

Cette société rachète au comptant à des conditions avantageuses les contrats d'assurances sur la vie.

S'adresser à Lyon, rue de la République, n. 7, au directeur. (9)

PATE DE Limaçons.

Aucun pectoral n'a jamais eu autant de succès et d'efficacité pour la prompte guérison des Rhumes, Catarrhes, Asthmes, enrouements, crachements de sang et toutes les maladies de poitrine. Cette pâte, depuis 53 ans, s'est toujours préparée à la pharmacie Quelquejeu, ROGEE, successeur, 13, rue de Poitou, à Paris. Chaque boîte porte le cachet de l'inventeur. — Dépôt à Lyon, chez SAVOYE, pharmacien, place du Change, n. 1, et dans toutes les pharmacies du département. (1642)

En vente chez tous les marchands de musique:

ALBUM DE 1850

ROMANCES ET MORCEAUX,

Musique de M. Gaos, paroles de M. VINGTRINIER. (1637)

CALORIFERES

Moyen spécial et très économique, en un seul feu, pour tout un bâtiment.

Cheminées Rumford en trois pièces

Faïence et poêles à calorifères, de Jean-Nicolas, à Lyon, quai Pierre-Seize, 60, breveté d'invention et de perfectionnement (sans garantie du gouvernement).

On peut traiter par correspondance. (27)